

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

**Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Dix Avril
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTÉ, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMÉR, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
COMPTE DE GESTION 2024

N° 2025-04-10/10

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/20 du 11 avril 2024 modifiée, portant adoption du budget 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/145 du 6 mai 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget annexe du théâtre « Le Rayon Vert » 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/350 du 13 novembre 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/364 du 2 décembre 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/384 du 27 décembre 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2025/11 du 10 janvier 2025, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- APRÈS s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- APRÈS s'être fait présenter le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière Municipale, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- APRÈS s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- CONSIDÉRANT l'exactitude des opérations effectuées par Madame la Trésorière Municipale et ses services ;
- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la Journée Complémentaire ;
- STATUANT sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUANT sur l'exécution du budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,
- ET AVANT d'entendre le compte administratif 2024 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;

ADOPTÉ à l'unanimité

Article 1^{er} : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière Municipale pour le budget principal n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

Article 2 : Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière Municipale pour le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » n'appelant ni observation, ni réserve, est arrêté.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **23 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
✉ 02.35.97.90.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 21
De votants : 26

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Dix Avril
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoins

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
COMPTE ADMINISTRATIF 2024

N° 2025-04-10/11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/20 du 11 avril 2024 modifiée, portant adoption du budget 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/145 du 6 mai 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget annexe du théâtre « Le Rayon Vert » 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/350 du 13 novembre 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/364 du 2 décembre 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2024/384 du 27 décembre 2024, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU l'arrêté municipal n°2025/11 du 10 janvier 2025, portant autorisation de virement de crédits du budget principal 2024 ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/10 du 10 avril 2025, portant compte de gestion 2024 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;
- LE Maire s'étant retiré au moment du vote ;
- AYANT élu Monsieur Grégoire AUGER, Maire-Adjoint, pour présider la séance, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

ADOPTÉ à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2024 pour le budget principal.

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2023 reporté	283.899 ⁰⁰ €			106.332 ⁰⁰ €	177.567 ⁰⁰ €	
Opérations de l'exercice	6.860.655 ⁰⁰ €	6.425.575 ⁷⁴ €	2.111.878 ⁰⁷ €	1.824.006 ⁹ €	8.972.533 ⁰⁷ €	8.249.581 ⁶⁵ €
TOTALS	7.144.554 ⁰⁰ €	6.425.575 ⁷⁴ €	2.111.878 ⁰⁷ €	1.930.338 ⁹ €	9.150.100 ⁰⁷ €	8.249.581 ⁶⁵ €
Résultats de clôture	718.979 ⁰⁶ €		181.539 ⁹⁸ €		900.518 ⁰² €	
Restes-à-realiser			900.395 ⁹⁵ €	1.032.853 ⁹⁸ €	900.395 ⁹⁵ €	1.032.853 ⁹⁸ €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	718.979 ⁰⁶ €		49.082 ⁹³ €		769.061 ⁹³ €	

Article 2 : Il est donné acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif pour l'exercice 2024 pour le budget annexé pour le théâtre « Le Rayon Vert ».

Sont constatées les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

Les résultats définitifs sont arrêtés en conséquence dans le tableau détaillé ci-après, savoir :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit
Résultat 2023 reporté	65.781,00 €		5.794,00 €		71.575,00 €	
Opérations de l'exercice	648.617,85 €	652.426,95 €	39.841,11 €	32.490,00 €	688.458,96 €	684.916,95 €
TOTAUX	714.398,85 €	652.426,95 €	45.635,11 €	32.490,00 €	760.033,96 €	684.916,95 €
Résultats de clôture	61.971,90 €		13.145,11 €		75.117,01 €	
Restes-à-réaliser			-	-	-	-
RÉSULTATS DÉFINITIFS	61.971,90 €		13.145,11 €		75.117,01 €	

Article 3 : Le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2024, est approuvé.

Article 4 : Il est pris acte de l'absence d'actions de formation des Membres du Conseil Municipal pour l'année écoulée 2024.

Il est débattu des besoins en formation exprimés par tout ou partie du Conseil Municipal pour l'année en cours 2025.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **23 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Premier Adjoint,

Grégoire AUGER

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

**Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Dix Avril
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTÉ, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMÉR, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :
AFFECTATION DES RESULTATS 2024

N° 2025-04-10/12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/11 du 10 avril 2025, portant compte administratif 2024 ;
- STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal et du budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » ;
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 718.979,06 € sur le budget principal ;
- CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 61.971,90 € sur le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice comptable 2024, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget principal, de la manière suivante :

POUR MÉMOIRE		
Excédent de fonctionnement antérieur 2023 reporté		283.899,00 €
Plus-values de cession des éléments d'actifs		Néant
Virement à la section d'investissement 2024		Néant

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024		
Excédent de fonctionnement constaté à la clôture		718.979,06 €
Reprise des intérêts courus non échus 2023		3.916,08 €

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024		
Affectation obligatoire :		
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)		Néant
• aux réserves réglementées		Néant
• à la couverture du besoin de la section d'investissement		Néant
• à la reprise des intérêts courus non échus 2024		Néant
• au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement		Néant
<i>Pour mémoire :</i>	<i>en</i>	900.395,85 €
<i>recettes :</i>		
<i>en</i>		1.032.853,68 €
<i>dépenses :</i>		
Solde disponible affecté comme suit :		
• affectation complémentaire en réserve (compte 1068)		718.979,06 €
• affectation à l'excédent reporté (compte R002)		0 €

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024		
Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) ...		Sans objet
Reprise sur l'excédent antérieur reporté		Sans objet

DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2024		
Affectation (compte R001)		181.539,96 €

Article 2 : Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice comptable 2024, tel qu'il ressort à l'arrêté du compte administratif du budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert », de la manière suivante :

POUR MÉMOIRE

Excédent d'exploitation antérieur 2023 reporté	65.781,00 €
Plus-values de cession des éléments d'actifs	Néant
Virement à la section d'investissement 2024	Néant

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

Excédent d'exploitation constaté à la clôture	61.971,90 €
Reprise des intérêts courus non échus 2023	Néant

EXCÉDENT D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2024**Affectation obligatoire :**

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
- aux réserves réglementées
- à la couverture du besoin de la section d'investissement
- à la reprise des intérêts courus non échus 2024
- au financement des restes-à-réaliser de la section d'investissement

*Pour mémoire : en recettes : Néant
en dépenses : Néant*

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation complémentaire en réserve (compte 1068)
- affectation à l'excédent reporté (compte R002)

Néant
61.971,90 €

DÉFICIT D'EXPLOITATION AU 31 DÉCEMBRE 2024

Déficit antérieur de fonctionnement reporté (report à nouveau débiteur) ...	Sans objet
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	Sans objet

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 2024

Affectation (compte R001)	13.145,11 €
---------------------------------	-------------

Article 3 : Les présents résultats seront repris au budget 2025.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **17 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

**Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
02.35.97.00.22
02.35.97.90.73**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Dix Avril
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

TAUX 2025 DE LA PART COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX

N° 2025-04-10/13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code général des impôts ;
- VU le décret n°2013-392 du 10 mai 2013 modifié, relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/19 du 11 avril 2024, portant taux 2024 de la part communale des impôts locaux ;
- VU sa délibération n°2023-09-28/60 du 28 septembre 2023, portant majoration de la cotisation au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-02-27/02 du 27 février 2025, portant débat d'orientations budgétaires 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;

ADOPTE à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé maintenir inchangé l'ensemble des taux d'imposition et de majoration de la part communale des différentes taxes locales pour l'année 2025.

Article 2 : Lesdits taux et majoration restent en conséquence fixés comme suit :

1. au taux de 40,41 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
2. au taux de 31,45 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties ;
3. au taux de 11,39 % pour la contribution foncière des entreprises ;
4. au taux de 8,00 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
5. et au taux de majoration de 45 % sur la cotisation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **23 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-François OUVRY".

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq

Le Dix Avril

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTÉ, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMÉR, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET 2025

N° 2025-04-10/14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025, de finances pour 2025 ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-12-12/68 du 12 décembre 2024, portant autorisation de paiement anticipé sur la section d'investissement du budget 2025 ;
- VU sa délibération n°2025-02-27/2 du 27 février 2025, portant débat d'orientations budgétaires 2025 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/12 du 10 avril 2025, portant affectation des résultats de l'exercice 2024 ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/13 du 10 avril 2025, portant taux 2025 de la part communale des impôts locaux ;
- VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2024 au 1^{er} janvier 2025 ;
- VU l'état des produits et des charges du budget 2024 à rattacher à l'exercice 2024 au 1^{er} janvier 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;

ADOPTÉ à la majorité
(26 voix pour – 1 voix contre : M. DISTANTE)

Article 1^{er} : Le budget 2025 est adopté.

Il est décomposé en un budget principal et un budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert ».

Article 2 : I.- Le budget principal pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de 6.800.928 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
013	Atténuations de charges	5.000 €	011	Charges à caractère général	1.915.798 €
70	Produits des services	600.085 €	012	Frais du personnel et assimilés	3.491.842 €
73	Impôts et taxes	4.178.083 €	014	Atténuations de produits	102.625 €
74	Dotations et participations	1.611.108 €	023	V° à la section d'investissement	3.410 €
75	Autres produits de gestion courante	387.652 €	042	Opérations d'ordre entre sections	246.863 €
77	Produits exceptionnels	19.000 €	65	Autres charges de gestion courante	1.004.062 €
			66	Charges financières	27.328 €
			67	Charges exceptionnelles	5.000 €
			68	Dotations aux amortissements	4.000 €
TOTAL			TOTAL		
6.800.928 €			6.800.928 €		

II.- Il est arrêté à la somme de 6.856.520 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat d'investissement reporté	181.539 €	13	Subventions d'investissements	11.000 €
021	V° de la section de fonctionnement	3.410 €	16	Emprunts et dettes assimilées	198.032 €
024	Produit des cessions d'immobilis.	496.820 €	20	Immobilisations incorporelles	36.800 €
040	Opérations d'ordre entre sections	246.863 €	21	Immobilisations corporelles	1.377.839 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	835.979 €	23	Immobilisations en cours	4.200.000 €
13	Subventions d'investissement	2.228.284 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	1.957.349 €			
27	Autres immobilisations financières	5.882 €			
Restes-à-réaliser 2024			Restes-à-réaliser 2024		
TOTAL			TOTAL		
6.856.520 €			6.856.520 €		

Article 3 : I.- Le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de 697.870 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
002	Résultat de fonctionnement reporté	61.971 €	011	Charges générales	288.642 €
70	Produits des services	66.757 €	012	Frais de personnel et assimilés	363.244 €
74	Dotations et participations	569.142 €	042	Opérations d'ordre entre section	22.800 €
			65	Autres charges de gestion courantes	23.184 €
TOTAL			TOTAL		
697.870 €			697.870 €		

II.- Il est arrêté à la somme de 54.185 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat d'investissement reporté	13.145 €	21	Immobilisations corporelles	22.800 €
040	Opérations d'ordre entre section	22.800 €	23	Immobilisations en cours	31.385 €
13	Subventions d'investissement	18.240 €			
TOTAL			TOTAL		
54.185 €			54.185 €		

Article 4 : Délégation est donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour procéder à des mouvements de crédits de dépenses entre chapitres du présent budget 2025, tant principal qu'annexe, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel et frais assimilés.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **23 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JCL de bois".

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-François Ouvry".

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Dix Avril
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTÉ, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMÉR, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

**MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT POUR 2025
POUR L'OPERATION DE REHABILITATION ENERGETIQUE DE LA CASERNE DE GENDARMERIE
DE SAINT-VALERY-EN-CAUX**

N° 2025-04-10/15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU sa délibération n°2022-03-30/28 du 30 mars 2022, portant sur la mise en place de l'AP/CP – rénovation énergétique de la gendarmerie ;
- VU sa délibération n°2023-04-06/30 du 6 avril 2023, portant mise à jour de l'AP/CP « réhabilitation énergétique de la gendarmerie » ;
- VU sa délibération n°2024-04-11/21 du 11 avril 2024, portant mise à jour de l'autorisation de programme/crédits de paiement pour 2024 pour l'opération de réhabilitation énergétique de la caserne de gendarmerie de SAINT-VALERY-EN-CAUX ;
- VU sa délibération n°2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;

ADOpte à l'unanimité

Article 1^{er} : L'autorisation de programme avec crédits de paiement pour l'opération de réhabilitation énergétique de la caserne de gendarmerie de SAINT-VALERY-EN-CAUX, créée aux termes de la délibération n°2022-03-30/28 susvisée, est mise à jour en exécution de l'adoption du budget 2025 de la manière suivante, savoir :

	AP	CP antérieurs 2022	2023	2024	2025
Situation initiale	1 000 000 €	23 400 €	976 600 €	0 €	0 €
Situation après actualisation 2023	1 859 048 €	23 400 €	689 120 €	1 108 092 €	38 436 €
Actualisation 2024	-	-	- 628 031 €	+ 18 793 €	+ 609 000 €
Situation après actualisation 2024	1 859 048 €	23 400 €	61 089 €	1 126 885 €	647 674 €
Actualisation 2024	-	-	-	- 368 141 €	364 014 €
Situation après actualisation 2025				758 744 €	1 011 688 €

Article 2 : Monsieur le Maire, ou son représentant est autorisé à engager les dépenses de la présente opération à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses y afférentes, dans la limite des crédits de paiement ouverts au budget.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **23 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

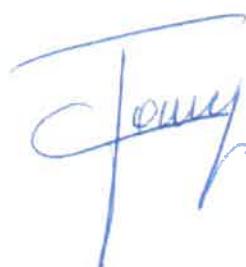
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
✉ 02.35.97.90.73

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 20
De votants : 24

L'an Deux Mille Vingt Cinq
Le Dix Avril
A 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2025

N° 2025-04-10/16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n°2024-12-12/75 du 12 décembre 2024, portant complément d'attributions de subventions 2024 ;
- VU sa délibération n°2025-02-27/9 du 27 février 2025, portant convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 avec le STADE VALERIQUAIS HANDBALL ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- APRÈS avoir examiné les demandes de subventions pour 2025 déposées auprès de la Ville ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 5 mars 2025 ;
- LA Commission municipale de l'éducation, du CMJ, du handicap et du bien-être entendue le 5 mars 2025 ;
- LA Commission municipale de la culture et du jumelage entendue le 5 mars 2025 ;
- La Commission municipale du patrimoine, du port, du marché et du cimetière entendue le 5 mars 2025 ;
- LA Commission municipale des travaux et de la sécurité entendue le 5 mars 2025 ;
- Madame Lydie BRETTE et Madame Isabelle DUJARDIN, intéressées à l'affaire, ne prenant pas part à la délibération ;

ADOPE à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2025 aux associations et organismes locaux suivants :

Associations et organismes d'intérêt local	Acompte déjà versé	Subvention allouée
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS		500 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL		12.000 €
CLUB D'EDUCATION CANINE		500 €
SNSM		420 €
ANCIENS COMBATTANTS		1.150 €
CHORALE DE SAINT-VALERY		250 €
REGARDS CAUCHOIS		500 €
SAINT-VAL FOCALE		1.000 €
JUMELAGE ACCUEIL SONTHEIM		2.000 €
CLOS MASURE		100 €
ALGUES		100 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DU GRAND PAVOIS		1.600 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DES GOELANDS		1.000 €
STADE VALERIQUAIS		4.000 €
SAINT-VALERY FOOTBALL		12.000 €
SAINT-VALERY CYCLOTOURISME		2.800 €
LES RANDONNEURS VALERIQUAIS		800 €
SAINT-VALERY JUDO		2.000 €
LES ARCHERS VALERIQUAIS		1.500 €
SAINT-VALERY GYM & DANSE		2.600 €
SAINT-VALERY HANDBALL	21.000 €	14.000 €
TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE		2.800 €

SVER		1.000 €
VITALITE CLUB VALERIQUAIS		900 €
LA BOULE VALERIQUAISE		1.200 €
SAINT-VALERY MOTOCROSS		2.500 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE DE LA C.D'A.		300 €
CLUB NAUTIQUE VALERIQUAIS		5.000 €
SQUALE CLUB VALERIQUAIS		800 €
ASSOCIATION VALERIQUAISE D'ANIMATION		10.000 €
COURLIS DE LA MANCHE		1.000 €
AU CŒUR DES CHATS DE FECAMP		100 €
ASS. DES MÉDAILLÉS JEUNESSE ET SPORTS		150 €
FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS EN ALGÉRIE, MAROC ET TUNISIE		100 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Il est rejeté les demandes de subventions de tous autres organismes et associations, reçues jusqu'au jour de la présente délibération et déposées au titre des années civiles 2024 ou 2025 ou de l'année scolaire 2024/2025.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **17 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
✉ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025
Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq

Le Dix Avril

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTE, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMER, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE POUR L'ORGANISATION DE LA « SUMMERCUP » 2025 A SAINT-VALERY-EN-CAUX

N° 2025-04-10/17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/14 du 10 avril 2025, portant budget 2025 ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/16 du 10 avril 2025, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;
- CONSIDÉRANT l'implication active de l'association du TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE dans l'organisation de la compétition nationale « Summer Cup » 2025 à SAINT-VALERY-EN-CAUX ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 5 mars 2025 ;

ADOPTE à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du TENNIS DU BOIS D'ETENNEMARE, d'un montant de 1.000 €, spécialement affectée à l'organisation de la compétition nationale « Summer Cup » 2025 à SAINT-VALERY-EN-CAUX, du 7 au 10 août 2025.

La présente subvention devra faire l'objet de tous justificatifs de la présente manifestation, sous peine d'être remboursée à la Ville.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n° 2025-04-10/16 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **17 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

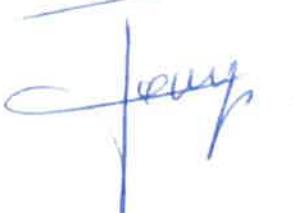
Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY



**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-MARITIME**

Ville de Saint Valery en Caux
B.P. 47
76460 SAINT VALERY EN
CAUX
■ 02.35.97.00.22
■ 02.35.97.90.73

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 avril 2025

Date de convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 27/03/2025

Nombre de Membres :
En exercice : 27
De présents : 22
De votants : 27

L'an Deux Mille Vingt Cinq

Le Dix Avril

A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François OUVRY, Maire

Présents : Monsieur Jean-François OUVRY, Maire, Mesdames et Messieurs Grégoire, AUGER, Valérie CORCEL, Benjamin GORGIBUS, Virginie TORRES, Claude CALTERO, Martine LE PAIH, Adjoints

Mesdames et Messieurs Jean-Claude LEBOIS, Martine CORUBLE, Martine FINTRINI, Lydie BRETTÉ, Luc POLINSKI, Jacques BERTRAND, Claire DESERT, Sophie GOUJON, Matthieu OMÉR, Gérard POULET, Sophie CHICOT, Isabelle DUJARDIN, Cassandre JOUOT, Françoise MASCRE, Raphaël DISTANTE, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. Philippe CABIN (pouvoir à M. CALTERO), M. Alain LEPREUX (pouvoir à Mme LE PAIH), M. Anthony SAUVAGEOT (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme Aurélie CHAUFOUR (pouvoir à Mme TORRES), Mme Déborah POURCHAUX (pouvoir à Mme DUJARDIN)

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Claude LEBOIS a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT-VALERY MOTOCROSS POUR L'ORGANISATION DE LA COMPETITION NATIONALE « MX NORMAND » DU 23 MARS 2025

N° 2025-04-10/18

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée, relative au contrat d'association ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/14 du 10 avril 2024, portant budget 2024 ;
- VU sa délibération n° 2025-04-10/16 du 10 avril 2025 modifiée, portant attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour 2025 ;
- CONSIDÉRANT l'organisation par l'association de SAINT-VALERY MOTOCROSS de la compétition nationale de motocross « MX NORMAND » à SAINT-VALERY-EN-CAUX le 23 mars 2025 ;
- LA Commission municipale des sports, de la vie associative et de l'animation entendue le 5 mars 2025 ;

ADOPTE à l'unanimité

Article 1^{er} : Il est décidé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association de SAINT-VALERY MOTOCROSS, d'un montant de 400 €, spécialement affectée à l'organisation de la compétition de motocross « MX NORMAND » de niveau national du 23 mars 2025.

La présente subvention devra faire l'objet de tous justificatifs de cette organisation, sous peine d'être remboursée à la Ville.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : La délibération n° 2025-04-10/16 susvisée est modifiée en conséquence.

Rendue exécutoire par suite de :

- Sa transmission en Préfecture le **23 AVR. 2025**
- Sa publication sur le site Internet de la Mairie le **24 AVR. 2025**

Le Secrétaire,

Jean-Claude LEBOIS



Le Maire,

Jean-François OUVRY

